

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

En date du cinq mai deux mille vingt-deux, une convocation a été adressée individuellement à tous les membres du Conseil d'Administration, par message envoyé sur leur adresse électronique et/ ou courrier porté à leur domicile, en vue de la réunion qui doit avoir lieu le dix-sept mai deux mille vingt-deux à 18 heures 30.

**ORDRE DU JOUR :**

- \* Approbation du Conseil d'Administration du 29 mars 2022
- \* Informations données au Conseil d'Administration
- \* Affaires Administratives et Financières

---

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai à dix-huit heures trente, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA.

Etaient présents : M. Nicolas GARCIA, Mmes Christelle JIMENEZ, Catherine NOGUES, Alicia PARRA, Marie MARTINEZ, Thérèse HUILLET, Evelyne BRINGE, Andrée CAMBRES et M. Gérard LAPORTE

Absents ayant donné procuration : Mme Sylvie BOUISSAC à Mme Catherine NOGUES, Mme Yannick MONTHEIL à Mme Christelle JIMENEZ, Mr André TRIVES à M. LAPORTE, Mme Madame Anne-Marie FABRE à Mme Christelle JIMENEZ, Mme Hayat OUTAOUKHTALT-YOUSRI à Mme Marie MARTINEZ,

Absents excusés : Mmes Jeanne-Marie NOEL et Slamia M'BARK

Secrétaire de séance : Véronique BAYLET-MATHIEU

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 29 MARS 2022</b>
---

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

---

<b>INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
---

- Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration qu'aucune décision n'a été prise, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 30 juillet 2020, depuis le dernier Conseil d'Administration.
-

# Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

### POINT 1

#### SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA REALISATION DES TACHES LIEES A LA GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCES STATUTAIRES SOUSCRITS AUPRES DE CNP ASSURANCES

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,  
**VU** la délibération du Conseil d'Administration en date du 30/07/2020, donnant délégations à M. le Président,  
**VU** le projet de convention ci-annexé,

**CONSIDERANT** que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées- Orientales assure une mission d'assistance de conseil et de gestion des contrats d'assurances garantissant les risques statutaires du personnel des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** que le CCAS de la Commune d'ELNE souhaite confier au CDG 66 la réalisation des tâches liées à la gestion des contrats d'assurance qu'elle a souscrit auprès de CNP Assurances,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer une convention avec le CDG 66 afin d'accompagner la collectivité et l'assister dans la gestion du contrat et le traitement des sinistres,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

**Article 1 : D'APPROUVER la convention à signer avec le Centre de Gestion** de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, représenté par Monsieur Robert GARRABE, Président,

**Article 2 : D'AUTORISER M. le Président à signer ledit document** ainsi que tout éléments intervenant dans le cadre de ce dossier,

**Article 3 : INFORME que la présente convention couvre les domaines suivants :**

- . Saisie/vérification des informations déclaratives « Base de l'assurance-assiette de cotisation » ;
- . Réception et vérification des dossiers Sinistres (matérialisés ou dématérialisés),
- . Traitement des prestations envoyées par la collectivité ;
- . Conseil sur les services d'assistance annexés au contrat et participation à leur mise en œuvre ;
- . Informations et conseils aux collectivités.

**Article 4 : PRECISE** que pour couvrir les frais exposés au titre de la présente convention, le CCAS de la Commune d'Elne versera annuellement au CDG une participation pour frais de gestion à hauteur de 6% du montant de la prime d'assurance versée par la collectivité ou l'établissement public. Ces frais de gestion viennent en déduction des sommes dues à l'assureur.

Ces frais feront l'objet d'un titre de recettes par le CDG et d'un mandatement par la collectivité ou l'établissement public.

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

**Article 5 :** DIT que la convention prend effet en date du 01 Janvier 2022 et cesse au 31 décembre suivant. **Elle se renouvelle par tacite reconduction à chaque 1er janvier** sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec AR au moins 2 mois avant cette date,

**Article 6 :** **INFORME** que la convention est composée de deux pages,

**Article 7 :** **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 et suivants,

**Article 8 :** M. le Président, Monsieur le Receveur de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration.

- VOTE :                   **POUR ➤ UNANIMITE**

**Projet de convention joint en annexe 1**

#### **POINT 2**

#### **CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE D'ELNE ET LA COMMUNE D'ELNE**

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**VU** l'Article 4 de la loi n°2019-828 du 6.8.2019 dite de Transformation de la Fonction Publique Territoriale portant création du Comité Social Territorial (CST) issu de la fusion du Comité Technique et du CHSCT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

La Vice-Présidente précise aux membres du Conseil d'administration que le cadre de la loi prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de collectivité et de (ou des) établissement(s) rattachés à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune d'ELNE et du C.C.A.S de la Commune d'ELNE,  
Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

- *Commune = 177 agents,*
- *C.C.A.S.= 5 agents,*

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents du C.C.A.S. de la Commune d'ELNE et les agents de la Commune d'ELNE.

**Le Conseil d'Administration, a après avoir délibéré :**

**- DÉCIDE :**

- **La création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents du C.C.A.S. de la Commune d'ELNE et les agents de la Commune d'ELNE.**

**- VOTE :            POUR ➤ UNANIMITE**

---

#### **POINT 3**

**SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION  
À TITRE GRATUIT  
DE DEUX AGENTS TITULAIRE DE LA COMMUNE AU PROFIT DU C.C.A.S. D'ELNE  
(Direction de l'espace socio-culturel et gestion des logements sociaux/  
suivi social des familles)**

**VU** les projets de convention de mise à disposition de deux agents titulaires de la Commune d'ELNE au profit du CCAS ci-annexés,

**CONSIDERANT** que les deux agents ont accepté leur mise à disposition auprès du CCAS de la Commune d'Elne,

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que le C.C.A.S. d'Elne nécessite, à compter du 19 Mai 2022, la mise à disposition de deux agents titulaires de la Commune, pour :

- Remplir les fonctions de Directrice de l'Espace Socio Culturel et assurer les missions principales de pilotage stratégique, politique, managérial et financier du service ainsi que la mise en œuvre des relations avec les institutions.
- Assurer les missions de gestion des logements sociaux ainsi que le suivi social des familles.

Elle rappelle qu'aucun emploi budgétaire correspondant aux fonctions à remplir n'existant au sein du C.C.A.S., les mises à disposition à titre gratuit de ces agents de la Commune d'Elne s'étaient avérées possible pour une durée de

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

trois ans, renouvelable le cas échéant, selon les dispositions du décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux.

En outre, ces mises à disposition permettent, par une mutualisation de moyens, d'optimiser la gestion des deux établissements (Commune et C.C.A.S.).

Elles auront lieu à raison de :

- 50 % du temps de travail de l'agent assurant les fonctions de Directrice de l'Espace Socio-Culturel,
- 20% du temps de travail de l'agent assurant les missions de gestion des logements sociaux ainsi que du suivi social des familles.

Il est précisé que ces agents répondent aux besoins de ces profils de poste eu égard à leurs cursus de formation et de par leurs expériences.

Madame la Vice-Président propose au Conseil d'Administration de se prononcer sur les projets de convention de mise à disposition qui s'opèrera à titre gratuit, dans l'intérêt du Service Public entre la Commune d'Elne et le C.C.A.S.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les mises à disposition gratuite auprès du C.C.A.S. d'Elne, à compter du 19 Mai 2022, pour une durée de 2 ans, 2 mois et 13 jours, soit jusqu'au 31 juillet 2024, de deux agents titulaires employés par la Commune d'Elne, et ce, à raison des quotités de temps de travail respectives susvisée.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition à titre gratuit des agents susvisés ainsi que toutes pièces éventuelles à intervenir.
- **DIT** que la présente délibération sera :
  - . Transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales
  - . Notifiée à Monsieur le Président du C.C.A.S.
  - . Publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Projets de convention joint en annexe 2, 2-1**

#### **POINT 4**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
À TITRE GRATUIT D'UN AGENT TITULAIRE DE LA COMMUNE AU PROFIT DU C.C.A.S. D'ELNE (*Accueil  
du CCAS/Espace Socio-culturel/gestion et suivi administratif*)  
MODIFICATION DE LA QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL**

**Vu** la Délibération en date du 15 Juin 2021 portant signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un agent titulaire de la Commune au profit du CCAS d'ELNE,

**VU** la convention de mise à disposition d'un agent titulaire de la Commune, pour assurer les missions d'accueil physique et téléphonique du CCAS et de l'Espace Socio-Culturel pour la période du 1<sup>er</sup> Août 2021 au 31 Juillet 2024.

**VU** le projet de convention ci-annexé,

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

**Considérant** qu'en sus des missions d'accueil du CCAS et de L'Espace Socio Culturel, cet agent assure les missions de gestion administrative et de suivi administratif de dossiers relevant du CCAS d'ELNE.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration de modifier la convention de mise à disposition qui s'opèrera à titre gratuit, dans l'intérêt du Service Public entre la Commune d'Elne et le C.C.A.S de la façon suivante :

Cette mise à dispositions aura lieu à raison de :

- 54 % du temps de travail de l'agent au lieu de 43 %

Il est précisé que cet agent répond au besoin de ce profil de poste eu égard à son cursus de formation et de par son expérience.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la modification de la quotité de temps de travail de la mise à disposition gratuite auprès du C.C.A.S. d'Elne comme sus exposé, à compter du 19 Mai 2022, pour une durée 2 ans, 2 mois et 13 jours, soit jusqu'au 31 juillet 2024, d'un agent titulaire employé par la Commune d'Elne, pour assurer des missions d'accueil et de gestion administrative au CCAS de la Commune d'ELNE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'agent susvisé ainsi que toutes pièces éventuelles à intervenir.
- **DIT** que la présente délibération sera :
  - . Transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales
  - . Notifiée à Monsieur le Maire de la Commune d'ELNE.
  - . Publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

**Projet de convention joint en annexe 3**

#### **POINT 5**

**MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS D'ELNE  
ET LE CENTRE HOSPITALIER LÉON-JEAN GREGORY,  
PORTANT CONSTITUTION D'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE**

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 25 septembre 2018 portant sur la signature d'une convention entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Elne et le Centre Hospitalier Léon-Jean Gregory à Thuir, portant constitution d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

**VU** la séance plénière du CLSM en date du 11 mai 2022 validant le projet de convention modifiée,

**VU** le projet de convention de mise à disposition ci-annexé,

**CONSIDERANT** que la convention initiale doit être modifiée,

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

Madame la Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration qu'en 2018, suite à la sollicitation du Centre Médico Psychologique d'Elne, et une volonté d'améliorer la prise en charge de la santé mentale sur le territoire d'Elne, un Conseil Local de Santé Mentale a été constitué.

Madame la Vice-Présidente explique au Conseil d'Administration qu'un Conseil Local de Santé Mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire et le service de psychiatrie publique, ayant pour but de définir et développer une stratégie locale qui réponde aux besoins de la population.

Il précise que Les Conseils Locaux de Santé Mentale ne sont pas des instances obligatoires, en effet la santé n'est pas une compétence légale obligatoire des collectivités territoriales, celles-ci peuvent néanmoins légitimement investir le champ de la santé ; tout comme la Commune vient de le faire avec le Centre Municipal de Santé.

Elle donne alors connaissance aux membres du Conseil d'Administration, du projet de convention modifiée.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **D'ACCORD** sur la modification de la convention portant constitution du Conseil Local de Santé Mentale.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec le Centre Hospitalier Léon-Jean GREGORY.

**Projet de convention joint en annexe 4**

#### **POINT 6**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION  
DE LOCAUX ET DE MOYENS A TITRE GRATUIT  
ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
ET L'ASSOCIATION « LES AMIS D'ILLIBERIS »**

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 25 mai 2021 portant sur la signature d'une convention annuelle de mise à disposition de locaux entre le CCAS et l'Association « Les Amis d'Illibéris » pour un local d'une superficie de 137,35 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage, Jardins des Métiers d'Art,, sis 42 impasse de Rovira à Elne,

**VU** la demande de renouvellement de la convention annuelle de mise à disposition de locaux et de moyens de l'Association « Les Amis d'Illibéris » en date du 14 avril 2022,

**VU** le projet de convention de renouvellement de mise à disposition ci-annexé,

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que l'Association « Les Amis d'Illiberis » occupe un local du CCAS d'une superficie de 137,35 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage au « Jardin des Métiers d'Art » dans le cadre de ses activités, qui fait l'objet d'une convention annuelle de mise à disposition à titre gratuit.

Elle précise que ladite convention arrive à échéance au 1<sup>er</sup> juin prochain et que l'Association « Les Amis d'Illiberis » a demandé son renouvellement par courrier en date du 14 avril 2022 pour une nouvelle année.

Il conviendrait donc de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et de moyens à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour 1 an.

**Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré,**

**CONSIDÉRANT** les conditions de la convention qui pourrait être signée,

**- DÉCIDE :**

▪ **D'ACCEPTER** le renouvellement de la mise à disposition du local d'une superficie de 137,35 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage du « Jardin des Métiers d'Art » et de moyens, à titre gratuit, à l'Association « Les Amis d'Illiberis » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour 1 an,

▪ **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée.

**- VOTE :            POUR ➤ UNANIMITE**

**Projet de convention joint en annexe 5**

#### **POINT 7**

**APPROBATION DU TARIF DE BILLETTERIE POUR LA VENTE DE REPAS  
DANS LE CADRE DE L'ANIMATION « LE GOÛT DES AUTRES »**

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration qu'un repas partagé est organisé le 9 juillet 2022 dans le cadre de l'animation « Le Goût des Autres ». Le repas sera encaissé sur la régie de l'Espace Socioculturel (ESC) avec remise d'un ticket en contrepartie de la vente des repas qui se fera la semaine qui précède l'évènement et le jour même.



## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

Madame la Vice-Présidente propose de fixer le prix du repas comme suit :

<b>Prestation</b>	<b>Tarif</b>
<i>Repas adulte (boisson incluse)</i>	<i>12€/repas</i>
<i>Repas enfant de moins de 12 ans (boisson incluse)</i>	<i>6 €/repas</i>
<i>Boisson froide</i>	<i>2 €</i>
<i>Boisson chaude</i>	<i>1 €</i>

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER**, les tarifs pour la vente des repas dans le cadre de l'animation « le Goût des autres » comme suit :

<b>Prestation</b>	<b>Tarif</b>
<i>Repas adulte (boisson incluse)</i>	<i>12€/repas</i>
<i>Repas enfant de moins de 12 ans (boisson incluse)</i>	<i>6 €/repas</i>
<i>Boisson froide</i>	<i>2 €</i>
<i>Boisson chaude</i>	<i>1 €</i>

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire.

**Intervention :**

Madame la Vice-Présidente explique à l'assemblée la programmation de cet évènement dont le thème pour cette 2<sup>ème</sup> édition est le Portugal, et dont les temps forts seront les 8 et 9 juillet prochains. De nombreux ateliers intergénérationnels (ateliers peinture « sardines colorées, objets de décoration ; fleurs crépons pour des costumes/défilé ; atelier craies/gouache ; atelier confection pots de Manjérico....) sont organisés avec le soutien d'une artiste plasticienne avec bon nombre d'acteurs de notre territoire, tels les écoles, les enfants du soutien à la scolarité (CLAS), l'EHPAD, le Conseil Consultatif de la jeunesse (CCJ), le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS).... mais aussi tous les publics souhaitant y participer.

Une soirée d'inauguration à l'Espace Salitar (Ancien collège) le vendredi soir démarre les festivités, avec restitution de l'atelier « l'art prend l'air », restauration food-truck, concert d'un groupe folklorique Portugais suivi d'un concert de voix d'hommes à capella ; soirée qui se clôturera par une séance de cinéma en plein air.

Le samedi, journée de partage et d'échange dans la convivialité, avec un atelier de fabrication de « Poupées Abayomi » et de « Coqs de Barcelos » au Jardin des Métiers d'Arts suivi d'un grand repas sur la place de la République et d'un concert surprise.

Madame la Vice-Présidente termine en invitant l'assemblée à participer et à fédérer autour de ce beau projet.

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

#### **POINT 8**

#### **APPROBATION RACHAT VEHICULE UTILITAIRE RENAULT MASTER « NAVETTE GRATUITE » RENOUVELLEMENT OPERATION AVEC VEHICULE NEUF**

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le contrat en date du 29/03 /2018 et son avenant en date du 25 mars 2021 qui lie le CCAS d'Elne et le loueur « Trafic Communication » dans le cadre d'un contrat de location d'un véhicule « Renault Master 8 places » dont le financement a été assuré par les recettes publicitaires.

**Considérant** que ledit contrat arrive à échéance au 24 octobre 2022,

**Considérant** la proposition commerciale du loueur « Trafic Communication » en date du 21 février 2022,

**Considérant** le bon état général du véhicule navette Master « BZ-109-MC », 8 places, sa date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation au 26/12/2011 et le faible kilométrage au compteur (90 000km),

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS propose un service de «navette gratuite » à la population illibérienne. Cette navette, conduite par un agent du CCAS, a vocation à assurer quotidiennement le transport des administrés vers les différents sites de la Ville (administrations, Centre Municipal de Santé, commerces, marchés....).

Madame la Vice-Présidente explique que pour satisfaire à cette mission d'utilité publique, un contrat avait été établi entre le CCAS d'Elne et le loueur « Trafic Communication » pour 3 ans, prorogé d'1 an supplémentaire par avenant et que ce dernier trouve son échéance au 24 octobre 2022.

Elle précise que le principe de ce partenariat avec le loueur a consisté en l'acquisition d'un véhicule Renault Master « BZ-109-MC », 8 places, qu'il a donné pour location au CCAS dont le financement a été assuré par les recettes publicitaires. Le CCAS s'est engagé, quant à lui, à l'exclusivité des emplacements publicitaires situés sur le véhicule, à faire circuler régulièrement le véhicule « navette » et à en assurer le maintien en bon état.

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que le loueur « Trafic Communication » vient par courrier en date du 21 février 2022 de proposer au CCAS un achat minoré dudit véhicule pour un montant de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC, conditionné au renouvellement de l'opération sur un véhicule neuf, de marque Renault ou Peugeot, 9 places, sur 3 ans dans les mêmes conditions que le précédent contrat (financement assuré par les recettes publicitaires).

Elle explique qu'une navette supplémentaire au CCAS rendrait bien des services notamment dans le cadre des sorties organisées pour les enfants du Contrat Local Accompagnement Scolaire, du Conseil Consultatif de la Jeunesse mais aussi qui pourrait être mis à disposition des services de la Commune et des Associations, sur demande et moyennant une convention de mise à disposition ; d'autant que ces sorties sont souvent programmées sur le même temps que le service « Navette gratuite » auprès des usagers, ce qui rend impossible la mise à disposition.

Considérant le bon état général du Renault Master « BZ-109-MC », mis en circulation le 26/12/2011, 90 000km au compteur et la nécessité de renouveler le partenariat avec « Trafic Communication » à compter du 24 octobre 2022 pour assurer la continuité du service « Navette gratuite » d'utilité publique, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration de répondre favorablement à la proposition du loueur « Trafic Communication » comme suit :

- Le rachat minoré du Renault Master « BZ-109-MC », 8 places, pour un montant de 3 400 € HT ; 4 080 € TTC.  
*L'enlèvement des sérigraphies (360€ TTC) et le changement de carte grise seront à charge du CCAS sous 2 mois.*

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

- Renouvellement de l'opération "Navette gratuite" à compter du 25 octobre 2022 pour 3 ans, par voie de contrat avec "Trafic Communication", financé par des recettes publicitaires, pour un véhicule Renault ou Peugeot 9 places,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉCIDE :**

○ **D'APPROUVER :**

- Le rachat minoré du Renault Master « BZ-109-MC », 8 places, pour un montant de 3 400 € HT ; 4 080 € TTC.  
*L'enlèvement des sérigraphies (360€ TTC) et le changement de carte grise seront à charge du CCAS sous 2 mois.*
- Le renouvellement de l'opération "Navette gratuite" à compter du 25 octobre 2022 pour 3 ans, par voie de contrat avec "Trafic Communication" financé par des recettes publicitaires, pour un véhicule Renault ou Peugeot 9 places, n'engageant aucune dépense pour le CCAS.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et à intervenir en la matière.

- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus sur le Budget de l'exercice en cours.

---

#### **POINT 9**

#### **REORGANISATION DES SERVICES A COMPTER DU 19 MAI 2022**

**VU** l'organigramme des services au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**VU** la mise à jour de l'organigramme des services du CCAS au 19 mai 2022, ci annexé,

**VU** l'avis du CT de la Commune et du CCAS du 2 mai 2022,

Monsieur le Président explique que, depuis le 01 janvier 2021, une organisation des services du CCAS est expérimentée au regard de l'organigramme mis en place à la date susvisée.

Après un an de fonctionnement, des ajustements sont nécessaires pour pouvoir répondre à un meilleur service à la population illibérienne. En effet, une synergie entre le service Politique de la Ville de la Commune et l'Espace Socio-Culturel du CCAS d'ELNE est primordiale compte tenu du contexte social local. Les enjeux étant complémentaires, il apparaît opportun de relier ces deux entités.

Le cœur de ville est classé en quartier prioritaire, l'un des piliers étant la cohésion sociale, les actions et animations sont en constante adéquation. En exemple, des actions en faveur notamment de l'éducation, la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, la santé, la culture, l'accès aux services publics et aux droits, la lutte contre la discrimination, la lutte contre la pauvreté, la participation citoyenne sont autant de thématiques retrouvées dans l'une ou l'autre entité.

A ce titre, le travail entre l'Espace Socio-Culturel et la Politique de Ville permettra un déploiement d'initiatives communes à destination des habitants du quartier prioritaire et du reste de la Commune renforçant ainsi les notions d'échanges, de partages et de rencontres. Ces actions conduites en partenariat par ces deux entités permettront de structurer de manière plus forte le lien social auprès de l'ensemble des administrés.

# Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

## Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

Cette organisation a été présentée le 02 mai 2022 au Comité Technique de la Commune et du CCAS.

Monsieur le Président fait part à son Conseil d'Administration qu'il convient :

- ✓ De prendre acte du principe de la réorganisation tel exposé ci-dessus, au 19 mai 2022.

**Invité à se motiver en la matière, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du principe de la réorganisation tel qu'exposé ci-dessus, au 19 mai 2022,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

### Organigramme joint en annexe 6

#### **Intervention :**

Monsieur le Président explique, qu'au-delà de l'indispensable synergie qui doit être instaurée entre le service Politique de la Ville de la Commune et l'Espace Socio-Culturel du CCAS (ESC) d'ELNE au regard du contexte social local et des enjeux communs dans les actions à engager auprès d'une population en besoin, force a été de constater ces derniers mois la fragilité de ces deux services en cas d'absence de longue durée des agents qui les animent. Deux agents moteurs de l'activité CCAS/ESC ont été absents durablement, dont l'un deux dans l'accompagnement social l'est toujours, et ce, depuis plus de 6 mois.

Cette organisation a vocation à corriger ces dysfonctionnements qui auraient pu conduire à la fermeture de ce lieu d'accueil et de soutien aux administrés et à éviter de les reproduire sur le service Politique de la Ville qui est au cœur du quartier prioritaire de Ville dans son indispensable action. M. le Maire souligne que sans les agents très volontaires pour la grande majorité en contrat emploi aidé (PEC) du CCAS et de l'Espace Socioculturel, dont il saisit l'occasion pour les remercier, la continuité du service n'aurait pas pu être assurée.

Monsieur le Président précise que la nouvelle Directrice de l'Espace Socioculturel pour 50 % de son temps assurera la direction stratégique, politique, managériale et financière de l'ESC ; la Directrice Adjointe pour 50 % de son temps assurera, sous couvert de sa Directrice, le pilotage opérationnel de l'ESC (encadrement technique/suivi de l'équipe).

Monsieur le Président annonce à l'assemblée un autre évènement impactant le pilotage du CCAS et de l'Espace Socioculturel, qui est le départ de Mme BAYLET-MATHIEU, Directrice du Pôle Médico-Social, pour un retour à son cœur de métier de DRH au sein d'une Collectivité plus importante, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeilles Illibéris. Il souligne son investissement et son implication, en outre, sur le dernier grand projet de la Municipalité qui est le Centre Municipal de Santé, qui a d'ores et déjà trouvé l'équilibre budgétaire qui n'était attendu qu'à l'issue de la 2<sup>ème</sup> année d'ouverture.

Il l'invite à dire quelques mots.

Les solutions pour son remplacement sont bien avancées et s'orientent vers une répartition de ses fonctions sur deux agents, l'un au sein du service des finances (en attente de son acceptation ; le cas échéant cela ferait l'objet d'un recrutement) pour la gestion comptable du Centre Municipal de Santé (Régie/budget), l'autre serait l'agent de catégorie A qui intègre les services du CCAS au 1<sup>er</sup> juin prochain par voie de mutation, en qualité de référente famille. Elle verrait son temps de travail réparti pour environ 60% sur cette fonction, 10% sur la coordination, la veille juridique, le suivi des aides d'Etat pour le Centre Municipal de Santé, interlocutrice privilégiée des Institutions, et 10% sur la gestion administrative et réglementaire du CCAS et de ses Conseils d'Administration. Le temps de travail de cet agent, sur son accord, évoluerait dès la rentrée de septembre sur du temps plein.

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

### POINT 10

#### APPROBATION DU PROJET « ELNE VILLE JARDIN » et DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le projet « Elne Ville Jardin » ci annexé,  
**VU** le plan de financement ci annexé,  
**Considérant** l'Appel à Projet du Contrat de Ville 2022

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de l'Appel à Projet du Contrat de Ville 2022, le Centre Communal d'Action Sociale a eu la possibilité de déposer un projet « ELNE VILLE JARDIN ».

Elle explique que l'objectif du projet est :

- la création de lien social par le « prendre soin » ensemble des plantes installées en commun, toutes générations associées,
- donner goût à une alimentation saine et bonne, de proximité, de saison,
- re-végétaliser des espaces très urbanisés, amplifier ainsi le poumon vert urbain,
- changer l'atmosphère de la cité par des espaces apaisés, intergénérationnels ; revaloriser le quartier,
- retrouver ensemble les savoirs liés aux plantes et à leur utilisation,
- motiver les jeunes vers l'agriculture d'aujourd'hui, respectueuse de l'environnement.

Madame la Vice-Présidente explique que Elne se transforme pour devenir une ville comestible par une agriculture urbaine. En développant son projet « ELNE VILLE JARDIN », la municipalité via son CCAS veut proposer aux citoyens issus du Quartier Prioritaire de Ville et au-delà, de se ré-approprier les espaces verts ou libres publics, les jardins et les placettes du cœur de ville.

Elle souligne que le double objectif est bien de développer une production locale tout en sensibilisant les habitants à une alimentation de qualité.

Elle précise que le projet se veut entièrement co-construit avec les illibériens (nes) et a pour grande finalité de devenir un exemple de participation citoyenne. Ainsi, dans le cadre de la démocratie participative mise en place sur la Commune, le CCAS va associer le plus grand nombre de citoyens à l'élaboration de ce programme, chacun pouvant s'approprier sa contribution, son idée.

Le Budget global du projet est de 32 500 € dont un montant de subventions attendu de :

- 11 000 € de subvention Etat-Politique de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville,
- 6 000 € de subvention de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranées,
- 5 500 € de subvention du Département des Pyrénées Orientales,
- 3 000 € de subvention de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,
- 1 500 € de subvention de la Commune d'Elne,
- 4 000 € de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales,
- 1 500 € d'autofinancement CCAS

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE :**

. **D'APPROUVER** le projet « ELNE VILLE JARDIN » pour un montant estimatif de 32 500 €,

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

- . **D'APPROUVER** le plan de financement ci-annexé,
- . **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention afférente à ce dossier auprès des partenaires financiers sus-mentionnés,
- . **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte ou document utile en la matière,
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

#### Projet et plan de financement joints en annexe 7

#### **Intervention :**

Mme Alicia PARRA souligne la qualité de ce très beau projet qui se veut, en outre, intergénérationnel ; ce dont on ne peut que se féliciter.

#### **POINT 11**

#### **APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC NUMERIQUE « AIDANTS CONNECT »**

Le Président du CCAS de la Commune d'Elne,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le plan France Relance du Gouvernement,  
**VU** le dispositif relatif au service public numérique « Aidants Connect »,  
**VU** le projet de Conditions Générales d'Utilisation du service numérique « Aidants Connect » ci-annexé,  
**Considérant** les engagements de la municipalité auprès des concitoyens illibériens dont celui de lutter contre la fracture numérique,

Madame la Vice-Présidente explique à l'assemblée que la résorption de la fracture du numérique est un enjeu fondamental de l'Etat, dans le cadre du Plan de Relance, et du Département, qui en a fait un engagement majeur. La Commune d'Elne avec son Quartier Prioritaire de Ville n'échappe pas à ce besoin urgent d'accompagnement. La transition numérique, qui bouleverse notre société et notre quotidien, doit être accompagnée et le dispositif « Aidants Connect » en est un maillon essentiel.

L'objectif est simple : mieux accompagner la population en déployant sur le terrain plus de professionnels, en en outillant et en formant les aidants en première ligne. Le numérique a souvent bouleversé le travail de ces aidants sans que ceux-ci soient sécurisés et formés à appréhender ces nouveaux outils dans leur quotidien professionnel.

Ce dispositif sécurise complètement le fait qu'un aidant professionnel réalise pour le compte d'un usager en difficulté avec le numérique une démarche administrative en ligne. L'utilisation de ce service est libre, facultatif et gratuite pour les usagers qui y recourent. Il est subordonné à une habilitation de la Structure le mettant en place, et dans son déploiement opérationnel, à l'acceptation préalable et au respect intégral des Conditions Générales d'Utilisation par l'aidant professionnel et l'utilisateur (projet ci-annexé).

## Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

### Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

Madame la Vice-Présidente précise que la procédure d'habilitation de la structure « Aidants Connect » fait l'objet de prérequis :

- Désignation d'un « Responsable Aidants Connect »
- Désignation des Aidants professionnels
- Environnement technique personnel validé : adresse mail personnelle professionnelle

Le Responsable Aidants Connect dès lors désigné dépose la demande d'habilitation de la Structure sur la plateforme dédiée, renseigne la liste des aidants à habilitier qui devront valider la demande, organise dans les 2 mois une formation d'une journée en présentiel pour les aidants (France Connect, accompagnement de l'utilisateur, Règlement Général à la Protection des Données, prise en main de l'outil...) qui sera assortie d'une habilitation.

Elle souligne que ce nouveau service « Aidants Connect » est une application web qui permet :

- D'authentifier les agents des structures habilitées « Aidants Connect » ;
- De créer et conserver les mandats établis entre ces structures et les usagers ;
- De sélectionner un mandat en cours de validité, de transmettre l'identité de l'utilisateur aux fournisseurs de service partenaires de « FranceConnect » et d'accomplir pour son compte des démarches administratives ;
- De sécuriser les démarches administratives réalisées pour le compte d'Usager.

Madame la Vice-Présidente propose ainsi à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place du service numérique « Aidants Connect » sur le CCAS, en réponse aux besoins des concitoyens illibériens en situation de fracture numérique.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Président de mettre en place un service public numérique « Aidants Connect » au CCAS permettant ainsi de formuler une demande d'habilitation auprès du service dédié,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à désigner un Responsable Aidant Connect et des Aidants Connect professionnels au sein de la Structure,
  - **D'APPROUVER** le projet de Conditions Générales d'Utilisation du service public numérique « Aidants Connect » tel que présenté,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager toute action visant au déploiement de ce nouveau service aux administrés,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

<p><b>Projet Conditions Générales d'Utilisation « Aidants Connect » joint en annexe 8</b> <b>Documentation sur dispositif « Aidants Connect » joint en annexe 8-1)</b></p>
--

**POINT 12**

**QUESTIONS DIVERSES**

1/ Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que Monsieur Michaël CUFi, membre du Conseil d'Administration, a présenté sa démission par courriel en date du 10 mai 2022. Elle rappelle qu'il avait été nommé en cette qualité en date du 24 juillet 2020. Afin de respecter le nombre de membres en exercice au Conseil d'Administration il conviendra de nommer un nouveau membre.

2/ Monsieur le Président annonce le projet de vente de la petite maison rue du Château dont est propriétaire le CCAS (10 000€ environ). Un acquéreur s'est positionné ; les services dédiés vont formaliser la vente qui sera présentée au délibéré du prochain Conseil d'Administration du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance au cours de laquelle ont été adoptées 11 délibérations a été levée à 19h45.

Signature des membres présents

GARCIA	Nicolas	
JIMENEZ	Christelle	
BOUISSAC	Sylvie	
NOGUES	Catherine	
TRIVES	André	
OUTAOUKHTALT-YOUSRI	Hayat	



Centre Communal d'Action Sociale d'ELNE

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 17 mai 2022

PARRA	Alicia	
MARTINEZ	Marie	
MONTHEIL	Yannick	
FABRE	Anne-Marie	
HUILLET	Thérèse	
M'BARK	Slamia	
BRINGE	Evelyne	
NOEL	Jeanne-Marie	
CAMBRES	Andrée	
LAPORTE	Gérard	